

- **CCIV - Vote**

- ✓ Budget rectificatif 2021 et primitif 2022 – Concession Commerce

Monsieur GRIAUD annonce que le chiffre d'affaire 2021 est de 9,3 millions d'euros. Le concessionnaire a sollicité auprès du concédant la possibilité de bénéficier d'une indemnité exceptionnelle de 1,5 millions d'euros liée à l'imprévision, qui serait transformée en un emprunt si elle n'est pas accordée, vu la nécessité de reconstituer la trésorerie. Les charges ont évolué entre 2020 et 2021, avec une augmentation de la masse salariale due à la fin des exonérations de charge liées au COVID. L'investissement continue d'être soutenu malgré la crise (4 millions d'euros en 2022). Le fond de roulement est porté à 3 millions d'euros en 2021 et tombera à 2 millions d'euros en 2022.

Monsieur CHENEVARD rappelle que dans la présentation du budget, il ne faut pas dissocier les logiques économiques et environnementales. Il rappelle que la volonté de faire de Toulon le port le plus propre de la Méditerranée se retrouve dans ces budgets et insiste sur la volonté de la Métropole de ne pas accueillir un ferry de plus dans le port, quelles que soient les décisions prises à Nice. Il insiste sur la nécessité d'avoir un bon service (branchement à quai, remorquage...) et de vérifier la qualité de l'air (taux de soufre réglementaire non dépassé).

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)

- ✓ Budget rectificatif 2021 et primitif 2022 – Concession Plaisance

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)
